Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation du projet CATVAR (R-3746-2010)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé, le 25 octobre 2010, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour réaliser le projet CATVAR (le **Projet**). Le Projet consiste en l'ajout d'équipements sur le réseau du Distributeur permettant un contrôle asservi de la tension (CAT) et de la puissance réactive (VAR). Le Projet vise à permettre la réduction de la tension qui amènerait une réduction de la consommation d'énergie des clients. Le Distributeur demande également l'autorisation de créer un compte de frais reportés spécifique, hors base tarifaire et portant intérêts au taux autorisé sur la base de tarification, visant à récupérer les coûts afférents au Projet, qui ne sont pas intégrés aux revenus requis faisant l'objet de la demande tarifaire 2011-2012 du Distributeur.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie.*

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre une demande d'intervention au plus tard le **17 novembre 2010 à 12 h,** précisant les enjeux qu'elles entendent traiter selon les exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son centre de documentation.

Tout intéressé qui prévoit présenter à la Régie une demande de paiement de frais doit joindre à sa demande d'intervention un budget préparé conformément aux dispositions du Guide de paiement des frais des intervenants 2009 (le **Guide**).

Tout commentaire par le Distributeur sur ces demandes devra être déposé à la Régie au plus tard le **24 novembre 2010 à 12 h.** Toute réplique d'une partie visée par les commentaires du Distributeur devra être déposée au plus tard le **1er décembre 2010 à 12 h.**

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec